



AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 2026-761

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, que :

Lors de la séance du conseil municipal du 31 mars 2026 a été adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2026-761 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 510-86 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ

Le *Règlement n° 2026-761* modifie le *Règlement n° 510-86*, afin d'y ajouter deux voies cyclables unidirectionnelles sur la rue des Landes et un stationnement municipal (parc Le Bivouac).

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi et est disponible sur le site internet de la Ville ou sur demande à l'adresse courriel greffe@vsad.ca.

Fait à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

Ce 2 avril 2026

La greffière,
M^e Marie-Josée Couture
www.vsad.ca